



# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

## MOT DU MAIRE



### DÉNEIGEMENT

Encore cette année, l'hiver frappe à nos portes relativement tôt. La Ville, via son Service des travaux publics, est prête à y faire face et ne ménagera aucun effort pour faire en sorte que le service soit efficace.

Voici quelques données concernant le déneigement à Saint-Augustin-de-Desmaures.

#### Territoire et statistiques

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (territoire de 85,8 km<sup>2</sup>) est responsable du déneigement de près de 175 km de chaussée. À titre informatif, c'est près du double de ce que doit déneiger la Ville de L'Ancienne-Lorette (territoire de 7,7 km<sup>2</sup>).

Le Service des travaux public de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures veille aussi au déneigement de plus de 750 bornes-fontaines, 22 kilomètres de trottoir et 3 kilomètres de passerelles, sans compter l'entretien de nombreux sentiers pédestres.

#### Équipements

- 3 camions « 6 roues » avec grattes
- 4 camions « 10 roues » avec grattes
- 2 camions « 12 roues » avec grattes
- 1 camion semi-remorque avec grattes
- 5 chargeuses frontales avec grattes ou souffleur
- 1 tracteur avec souffleur
- 3 « machines à trottoir » (2 avec grattes, 1 avec souffleur)
- 2 niveleuses
- 1 rétrocaveuse (« pépine ») pour le déneigement des bornes-fontaines

Plusieurs camions sont équipés de bennes pour épandre les mélanges d'abrasifs et de fondants. Les autres sont munis de bennes standards pour transporter la neige soufflée.

En plus du souffleur installé sur le tracteur, 5 autres souffleurs peuvent être installés sur les chargeuses.

#### Personnel

Deux équipes de 16 opérateurs-journaliers chacune se répartiront le travail sur des quarts de jour et de nuit. À la Ville comme partout ailleurs, la rareté de la main-d'œuvre fait en sorte que le recrutement se fait presque en continu pour combler les besoins en personnel. À l'heure actuelle, les équipes sont presque complètes et seuls quelques postes restent à combler. Si le défi vous intéresse, n'hésitez pas à consulter les offres d'emplois sur le site Web de la Ville, au vsad.ca.

#### POURSUITE D'ANCIENS CONSEILLERS CONTRE LA VILLE - ABANDON

Au cours des dernières semaines, les ex-conseillers municipaux ont abandonné leur poursuite contre la Ville eu égard aux sommes versées illégalement et récupérées à la suite de l'avis du ministère des Affaires municipales. Cette histoire trouve donc enfin sa conclusion, et ce, dans le respect de la loi.

Le Législateur a prévu au sein des lois nombre de règles qui, si elles sont suivies, permettent d'éviter sinon limiter les errements. Il faut simplement faire en sorte de respecter et faire respecter ces règles et systématiquement éviter les raccourcis. C'est simple.

#### BUDGET 2020

Le budget 2020 sera présenté le 17 décembre prochain à l'hôtel de ville. Vous êtes invités à venir assister à cette séance du conseil en grand nombre.

Pour 2020, tout continuera d'être mis en œuvre pour vous garantir une gestion rigoureuse et prudente qui permettra d'ici quelques années aux Augustinois de voir leur compte de taxes revenir à un niveau moyen dans la région tout en continuant de bénéficier de services de qualité et en maintenant nos infrastructures en bon état. Nos finances prennent du mieux, lentement mais sûrement. Saint-Augustin-de-Desmaures est sur la bonne voie.

#### PÉRIODE DES FÊTES

À toutes et tous, je souhaite une agréable période des Fêtes avec votre famille et vos amis.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

**Horaire des bureaux administratifs: lundi au vendredi de 8 h à 16 h (ouvert le midi).**

**••• Pour toute urgence en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••**

**Les bureaux municipaux seront fermés pour la périodes des Fêtes du 23 décembre au 3 janvier inclusivement. Prendre note que le Mensuel d'information municipale (MIM) prend une pause en janvier, il sera de retour en février 2020.**

### SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!

Pour tout savoir sur votre Ville

**VSAD.ca**



@VSADofficiel  
@VSADcomplexesportif



@VSADofficiel



@VSADofficiel

**ABONNEZ-VOUS  
AUX ALERTES CITOYENNES  
VIA NOTRE SITE WEB**





## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 2019-600 ET 2019-601

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2019 a été adopté les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-600 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE EN GÉNÉRAL**

Ce règlement vise à déléguer au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et du Service de l'urbanisme le pouvoir d'autoriser certaines activités se déroulant sur le domaine public.

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-601 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSDAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Ce règlement reformule les règles prévues pour la composition du comité consultatif d'urbanisme et du quorum que doit rencontrer lorsque le comité tient une séance et prévoit que la fin du mandat d'un membre en cas d'absence s'applique uniquement à un membre qui n'est pas membre du conseil municipal.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 4 décembre 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
VSAD.ca



## AVIS PUBLIC

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2020 se dérouleront à 19 h 30 aux dates suivantes :

|            |              |             |
|------------|--------------|-------------|
| 21 janvier | 5 mai        | 6 octobre   |
| 4 février  | 19 mai       | 20 octobre  |
| 18 février | 2 juin       | 3 novembre  |
| 3 mars     | 16 juin      | 17 novembre |
| 17 mars    | 7 juillet    | 8 décembre  |
| 7 avril    | 31 août      | 22 décembre |
| 21 avril   | 22 septembre |             |

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 4 décembre 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
VSAD.ca



## AVIS PUBLIC

### MISE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 2019-596, 2019-597, 2019-598 ET 2019-599

#### À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2019 ont été adoptés les règlements suivants :

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-596 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT R.V.Q 990 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE ZONE À PROTÉGER CORRESPONDANT AU SITE PATRIMONIAL « DOMAINE-DES-PAUVRES »**

Ce règlement crée et définit une zone de protection pour le site patrimonial du Domaine-des-Pauvres.

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-597 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 480-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-596**

Ce règlement prévoit des dispositions particulières applicables à la zone protégée pour le site patrimonial du Domaine-des-Pauvres.

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-598 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N<sup>O</sup> 481-85 RELATIVEMENT À SA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT R.V.Q. 990 COMME MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-596**

Ce règlement prévoit des dispositions particulières applicables à la zone protégée pour le site patrimonial du Domaine-des-Pauvres.

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 octobre 2019 a été adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 2019-599 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 480-85 AFIN DE CRÉER LA ZONE RB/A-22 À PARTIR DES LOTS 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 ET 2 814 870 AFIN D'Y PERMETTRE UNIQUEMENT L'USAGE D'HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE ET DE FIXER LA MARGE DE REcul AVANT MINIMALE À 20 MÈTRES NONOBTANT TOUTES AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MARGES DE REcul DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 480-85**

Ce règlement crée une nouvelle zone à même la zone RB/A4, permet uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et fixe la marge de recul avant à 20 m.

Ces règlements ont été certifiés conformes lors de la séance d'agglomération de la Ville de Québec du 6 novembre 2019 et sont entrés en vigueur le 6 novembre 2019, date de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville de Québec.

Ces règlements sont disponibles au Service du greffe pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 4 décembre 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
VSAD.ca

## Besoin d'un nouveau défi ?

### Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

C'est possible! Différents postes sont régulièrement offerts chez nous.

Consultez sans tarder la rubrique « Faire carrière à la Ville » de notre site Internet pour connaître la liste des offres disponibles.

[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)

Service des ressources humaines | [rh@vsad.ca](mailto:rh@vsad.ca)



## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



### DÉCEMBRE

| L  | M  | M        | J  | V  |
|----|----|----------|----|----|
| 2  | 3  | 4        | 5  | 6  |
| 9  | 10 | 11       | 12 | 13 |
| 16 | 17 | 18       | 19 | 20 |
| 23 | 24 | 25       | 26 | 27 |
| 30 | 31 | REPORTÉS |    |    |

### JANVIER

| L  | M  | M  | J  | V  |
|----|----|----|----|----|
|    |    | 1  | 2  | 3  |
| 6  | 7  | 8  | 9  | 10 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

#### Collectes des Fêtes

Veuillez prendre note que les collectes d'ordures et de recyclage du 25 décembre seront remises au 26 décembre et que celles du 1<sup>er</sup> janvier seront remises au 2 janvier.

#### Ordures

**BIMENSUELLE** - Les ordures sont ramassées toutes les deux semaines.  
\* Cependant, à partir du 16 décembre jusqu'au 9 janvier inclusivement, il y aura des collectes d'ordures à toutes les semaines.

#### Recyclage

La collecte se poursuit toutes les semaines pendant l'hiver.

#### Sapin de Noël

Les sapins naturels doivent être coupés en tronçon maximum de 1,2 m et disposés à la collecte des ordures ou l'apporter à l'écocentre.

#### Encombrants

La prochaine collecte des encombrants sera le 4 février 2020.  
Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 poste 5406 ou sur notre site Internet dans la section [Nous joindre](#) avant le lundi le 3 février avant midi.

La collecte des **appareils au fréon** se fera le lundi 3 février.  
Inscription obligatoire jusqu'au dimanche soir précédent la collecte.

## SAPIN ET DÉCORATIONS DE NOËL RAPPEL DE SÉCURITÉ

Au cours des prochains jours, nous verrons apparaître plusieurs décorations qui nous mettront dans l'ambiance festive du temps des Fêtes ! Mais attention, il y a quelques petites précautions à prendre pour l'installation des décorations.

Si vous optez pour un sapin naturel, il faut l'arroser à tous les jours afin qu'il ne se dessèche pas trop vite et ainsi éviter les risques d'incendies. Installez-le loin de toute source de chaleur et éteignez les lumières lorsque vous quittez ou allez dormir.

Les décorations du sapin doivent être installées sécuritairement. Ne surchargez pas les prises électriques. Si vous utilisez une rallonge électrique assurez-vous de sa capacité à résister à la charge en comparant la puissance électrique inscrite sur le fil.

N'obstruez pas les accès et issues de secours avec le sapin, les cadeaux et toute autre décoration festive.



### ATTENTION NOUVELLES LIMITES DE VITESSE



#### Route 138

Entre la rue de Toulon  
et la route Tessier  
50 km/h



#### Rue Saint-Félix

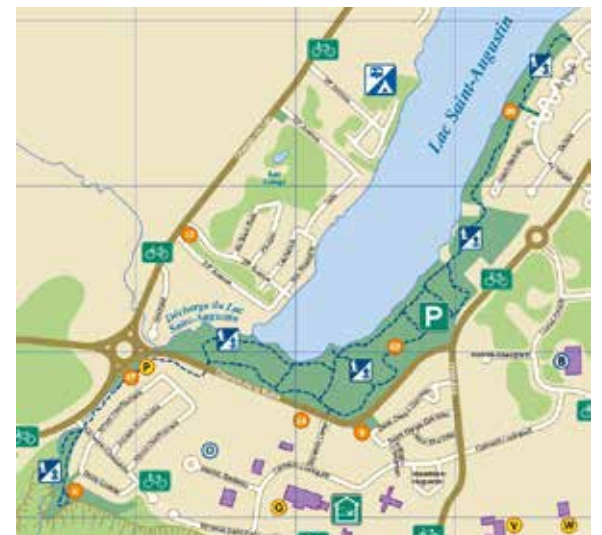
Entre la rue de l'Hétrière  
et la rue Lionel-Groulx  
30 km/h

### NOUVELLE ÉDITION DE LA CARTE ROUTIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Une toute nouvelle édition 2019 de la carte routière a été produite au cours des derniers mois.

Une nouveauté cette année, nous avons fait illustrer les sentiers piétonniers et de raquette de certains parcs, soit le parc Riverain, le parc du Verger, le parc des Augustines ainsi que celui du Boisé Saint-Félix.

Vous pouvez la consulter en ligne au [vsad.ca/carte](http://vsad.ca/carte).



## IMPORTANT- STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

### VOTRE COLLABORATION EST PRIMORDIALE !

Certaines rues étant très étroites, il est difficile, voire impossible, pour les déneigeurs de circuler et d'effectuer adéquatement leur travail. Idéalement, stationnez votre voiture dans votre entrée. Si cela est impossible, gardez-vous dans la rue en respectant la réglementation en vigueur. Le fait de stationner votre véhicule du même côté que vos voisins donnera à nos équipes de déneigement l'espace nécessaire pour travailler.

Des panneaux illustrant les indications de stationnement ont été installés dans les secteurs au cours des derniers jours. Vérifier le panneau avant de vous garer, sur certaines rues le stationnement est autorisé du côté pair des adresses civiles et d'autres du côté impair. Cette nouvelle réglementation est en vigueur du **15 novembre au 15 avril**.

### INFRACTION

En cas d'infraction au Règlement sur le déneigement et le stationnement en période hivernale, des constats d'infraction pourraient être émis aux véhicules présents dans les zones interdites ou les véhicules pourraient être déplacés aux frais du propriétaire dans le stationnement du centre Delphis-Marois ou dans le stationnement du Centre multifonctionnel secteur Est (centre communautaire Jean-Marie-Roy).

L'interdiction de stationner d'un côté ou l'autre de la rue s'applique à quatre secteurs en particulier \* :

- 1 - Secteur de la Grand-Voile – Stationnement d'un côté uniquement
- 2 - Secteur lac Saint-Augustin Sud – Stationnement interdit des deux côtés
- 3 - Secteur Saint-Denys-Garneau - Stationnement d'un côté uniquement
- 4 - Secteur Bocage du golf - Stationnement d'un côté uniquement

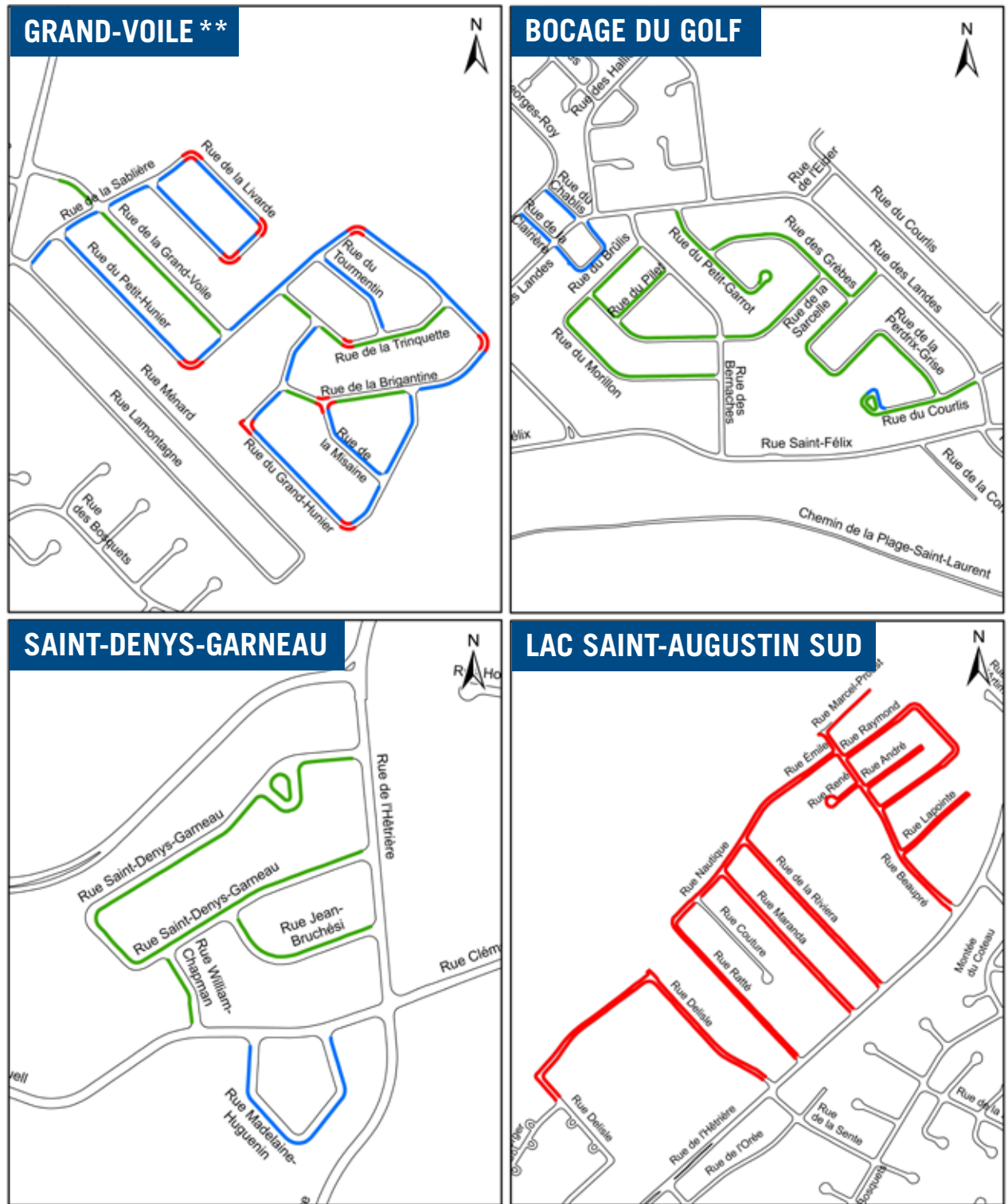
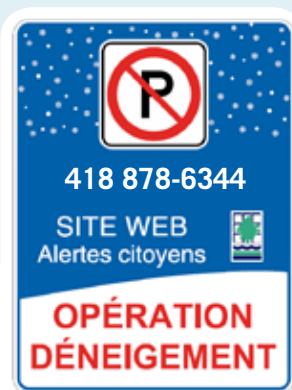
\* Il y a d'autres rues isolées ayant des interdictions de stationner – voir l'affichage en vigueur dans votre rue.

\*\* Il est interdit de stationner à l'année dans les courbes du secteur Grand-Voile.

■ Impair   ■ Pair   ■ Interdit

### 4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes citoyennes sur le site Web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. La méthode la plus efficace !
2. Téléphonnez à la ligne info-neige au numéro 418 878-6344
3. Consultez le vsad.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



#### Stationnement interdit pour l'hiver 2019-2020

- Légende:
- Côté impair uniquement
  - Côté pair uniquement
  - Des deux côtés en tout temps

| Service de l'urbanisme |                  |
|------------------------|------------------|
| Projeté par:           | Estimé par:      |
| MTM 7                  | NA               |
| Date:                  | Source:          |
| 2019-11-14             | VSAD             |
| Statut par:            | Nom du plan:     |
| Plan d'opération       | Plan d'opération |



La guignolée de la Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Augustin-de-Desmaures a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre dernier. Les bénévoles se sont rejoints au centre socio-récréatif Delphis-Marois et ensuite ont visité les maisons afin de récolter les dons. Les 5 et 6 décembre, ils seront au Maxi et à la Caisse populaire de Saint-Augustin. Les bénévoles de la Saint-Vincent-de-Paul iront distribuer les paniers de Noël aux gens dans le besoin de la communauté, le 18 décembre prochain.

La guignolée des médias aura lieu le 5 décembre sur la rue Jean-Juneau près du coin de la Route 138. Cette guignolée est organisée par Moisson-Québec et l'organisme Présence-Famille Saint-Augustin. Les bénévoles seront sur place pour recueillir vos dons de 7 h à 9 h.

La collecte de dons en ligne est possible depuis le 25 novembre et jusqu'au 24 décembre 2019. Pour savoir comment faire un don en ligne rendez-vous sur le site Internet : <https://www.lagrandeguignoleedesmedias.com/fr/>

Afin de garantir la fraîcheur et la qualité des produits offerts aux utilisateurs

des banques alimentaires, seulement des dons d'aliments non périssables sont acceptés. Tels que :

- Conserves : viandes, poissons, fruits, légumineuses, lait maternisé, aliments pour bébés;
- Soupes et repas préparés en conserve;
- Céréales, riz, farines;
- Pâtes alimentaires;
- Collations : biscuits, noix, fruits séchés;
- Produits d'hygiène personnelle: savons, dentifrices, shampoings, déodorants, essuie-tout, tampons, couches jetables pour enfants et pour adultes, mouchoirs de papier, papier hygiénique;
- Articles d'entretien ménager;
- Café, thé, tisanes;
- Contenants: jus de tomate, de fruits, de légumes, confitures, beurre d'arachide, etc.

\*Les contenants de verre ne sont pas acceptés.

## EN CAS DE SINISTRE, ÊTES-VOUS PRÊTS ?

La saison hivernale est à nos portes et amène avec elle, son lot d'intempéries et de situations d'urgence. La tempête automnale a fait réaliser à plusieurs personnes qu'elles n'étaient pas préparées. Il est important d'être prêt à gérer des situations d'urgence. Plusieurs outils et sites Internet vous aideront à vous préparer.

### AVEZ-VOUS VOTRE TROUSSE D'URGENCE DE 72 HEURES ?

Cette trousse vous aidera à subsister lors d'une situation d'urgence, afin de laisser le temps aux secours d'arriver ou que les services essentiels soient rétablis.

Idéalement, il faudrait rassembler tous ces articles dans un sac à dos à la maison. Il est à noter que les sept premiers articles vous permettront de subsister pendant les 72 premières heures.

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- **Nourriture non périssable** — provisions pour au moins 3 jours;
- **Ouvre-boîte manuel;**
- **Radio à piles** — piles de rechange;
- **Lampe frontale ou de poche** — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- **Briquet ou allumettes et chandelles;**
- **Trousse de premiers soins** — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- GPS;
- Boussole;
- Lunettes de soleil et écran solaire;
- Canif;
- Petit coffre à outils;
- Sac à dos;
- Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- Articles de toilette;
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- Sacs à ordures;
- Bottes de randonnée pédestre;

- Vêtements imperméables;
- Vêtements de rechange;
- Jeu de cartes, livres, revues.

Source : Trousse de la Croix-Rouge Canadienne



Allez consulter les sites Internet de la Croix-Rouge Canadienne, d'Ambulance Saint-Jean ou du ministère de la Sécurité publique pour trouver une foule de renseignements essentiels.

Également, sur ces sites, vous pourrez acheter une trousse d'urgence tel que présenté sur cette photo et d'autres types de trousse d'urgence, comme celle pour la route, qui en période hivernale, vous permettra d'affronter l'hiver en cas de panne ou d'accident.

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/plan-familial-1/trousse-urgence.html>

<https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/soyez-pret-preparation-aux-urgences/procurez-vous-une-trousse-d-urgence>

<http://www.boutiqueasj.ca>

## FIN DES TRAVAUX ET RÉOUVERTURE COMPLÈTE DU PARC RIVERAIN

Les travaux réalisés dans le cadre du projet de restauration de certains trottoirs et passerelles de bois principalement situés dans le parc Riverain sont complétés. De plus, certains trottoirs et passerelles en bois des sentiers des parcs environnants ont également été restaurés, soit pour un sentier près du parc des Augustines, un sentier à proximité du parc du Boisé Saint-Félix et dans un sentier du parc du Verger.

L'investissement de la Ville pour ces travaux est de 461 032,01\$.

Des travaux semblables seront réalisés au parc des Hauts-Fonds à l'été 2020. Les annonces officielles seront faites au cours des prochains mois, suivez notre page Facebook ou visitez notre site Internet pour tout savoir sur ces futurs travaux.



## LA VILLE HONORE SES BÉNÉVOLES

Le vendredi 8 novembre dernier, a eu lieu la soirée de remerciement aux bénévoles à la salle Jobin de l'hôtel de ville. C'est sous le thème de rockabilly, que les convives ont été reçus. Près de 140 bénévoles et accompagnateurs étaient sur place en compagnie de la députée de Louis Hébert, Geneviève Guilbault, du député de Portneuf-Jacques-Cartier, Joël Godin, du maire Sylvain Juneau ainsi que tous les membres du conseil municipal.

Cette soirée avait pour but de remercier les bénévoles pour leur contribution exceptionnelle à la vie municipale. Spectacles et danse étaient au menu de la soirée, avec les prestations des groupes Mélody Cocktail et de Smokin'DeVille.

Les surplus du repas ont été donnés à l'organisme Présence-famille qui s'est occupé de redistribuer le tout aux familles dans le besoin de notre ville.



***Merci aux bénévoles et à tout ceux qui ont fait de cette soirée un succès !***

## PROGRAMME LOISIRS POUR TOUS

Les familles à faible revenu ont la possibilité d'accéder gratuitement à certaines activités offertes par la Ville (Kéno, Sodém), ainsi qu'à celles de certaines associations participantes. Pour bénéficier de ce programme, votre revenu familial avant impôt doit être situé sous le seuil de faible revenu déterminé par Statistiques Canada.

Pour vous inscrire, veuillez-vous adresser au bureau de Présence-Famille Saint-Augustin entre 8 h 30 et 16 h et présenter une preuve de revenu. Les demandes seront traitées en toute confidentialité. Cette démarche permet à l'individu de se rendre à son loisir avec dignité, sans qu'aucune personne ne connaisse sa situation économique.

<https://presencefamille.org/loisir-pour-tous>



## MAISON OMER-JUNEAU

289, ROUTE 138 - TÉLÉPHONE : 418 878-5473 POSTE 1115

Milieu de vie pour les personnes de 50 ans et plus  
Activités gratuites et offertes par des bénévoles

**Jeudi 5 décembre à 13 h 30**

Atelier de cartes de Noël avec Luce Théberge



**Jeudi 12 décembre à 13 h 30**

Chanter pour chanter de Noël

**Mercredi 18 décembre à 18 h**

Soirée de Noël – Jeux, conteur et danse

**Lundi 6 janvier à 9 h**

Inscription pour les activités de l'hiver 2020 : anglais débutant, viactive, programme PIED, danse country, atelier de peinture, english tea time, conversation anglaise. Consultez notre programmation pour en savoir plus.

Inscrivez-vous à la maison Omer-Juneau ou par téléphone

Fermée pour la période des Fêtes du 22 décembre au 5 janvier.

**Horaire pour l'hiver 2020**

Lundi au vendredi 9 h à 21 h

Samedi et dimanche 12 h à 16 h

## COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Pour connaître les horaires de  
**BAINS LIBRES** et du **PATINAGE LIBRE**

Suivez-nous sur Facebook  
**VSAD Complexe sportif**



Pour effectuer une location  
d'heure de GLACE  
ou pour une LOCATION DE PISCINE

**418 878-5473 poste 5800**  
**VSAD.CA**

### LOCATION DE SALLES

Que ce soit pour une réception de mariage, une fête d'enfant, une réception funéraire, un baptême, etc., nous avons l'endroit qui vous convient. Plusieurs salles sont disponibles au centre Delphis-Marais, au centre sociorécréatif Les Bocages, à l'hôtel de ville et au Complexe sportif multifonctionnel. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec un agent des réservations au 418 878-5473 poste 5800.

## ACTIVITÉS AQUATIQUES HIVER 2020

Préinscriptions : 2 AU 8 DÉCEMBRE  
Inscriptions : 9 DÉCEMBRE AU 6 JANVIER  
Début des activités : 13 JANVIER

**COURS DE NATATION**  
Enfants et adultes

**MISE EN FORME**  
AquaFitness/abdos-fessiers,  
AquaCircuit, AquaForma,  
AquaJogging, AquaPrenatal,  
Entraînement et perfectionnement de styles.

**FORMATIONS EN SAUVETAGE**  
Médaille de bronze,  
Croix de bronze,  
Premiers soins - Général/DEA,  
Sauveteur national, requalification  
sauveteur national...

Programmation disponible au vsad.ca  
Pour joindre le responsable aquatique : 418 951-0018



### UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE T'ATTEND!

La Sodem offre plusieurs postes à la piscine du Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures:

- Assistant-sauveteur
- Sauveteur
- Moniteur sécurité aquatique
- Moniteur en sauvetage
- Moniteur mise en forme

Notre équipe t'attend!  
vsadcomplexe@sodem.net  
ou François St-Laurent:  
fstlaurent@sodem.net



Complexe sportif multifonctionnel  
230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)

## COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

# Patinage festif

**GRATUIT**

*ouvert à tous*



**DIMANCHE 8 DÉCEMBRE**  
12h30 à 14h30

*Maquillage - musique - surprises*



## PATINOIRES EXTÉRIEURES ET ENTRETIEN DES SENTIERS

### PATINOIRES EXTÉRIEURES

Dernière année d'un contrat de trois ans, c'est l'entrepreneur de *Un poney dans ta cour* qui s'occupe de l'entretien des glaces extérieures sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Les bandes ont été installées il ne manque plus que les conditions parfaites ! Les travaux de glaçage se font généralement la nuit, tard en soirée ou tôt le matin. Pour le déneigement, il se fait au cours de la journée tout dépendamment des accumulations de neige.

Surveillez notre site Internet au VSAD.ca et la page Facebook de la Ville pour connaître la date d'ouverture des patinoires extérieures.

### HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi : 16 h à 22 h

Samedi et dimanche : 10 h à 22 h

Congés scolaires : 10 h à 22 h

NOTE : Les écoles peuvent utiliser les patinoires du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

### PÉRIODE DES FÊTES

24 et 31 décembre : 8 h 30 à 16 h 30

25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier : 12 h à 17 h

### PARCS AVEC SURVEILLANCE

Centre Delphis-Marois (300, rue de l'Entrain – 418 878-3639)

Une surface glacée éclairée avec bandes et une surface éclairée sans bande.

Centre sociocréatif Les Bocages (4850, rue du Sourcin – 418 872-3735)

Une surface glacée éclairée avec bandes et une surface glacée éclairée sans bande.

### PARCS SANS SURVEILLANCE

Parc Richard-Gosselin (place du Domaine)

Une surface glacée éclairée avec bandes.

Parc Place-Portneuf

Une surface glacée éclairée avec mini bandes et mini buts (pour l'initiation).

### SENTIERS

Les principaux sentiers de raquette du parc Riverain et du parc des Hauts-Fonds sont entretenus avec une motoneige par la Ville. La fréquence d'entretien dépendra des précipitations.

D'autres sentiers de raquette sont aussi accessibles au parc du Boisé Saint-Félix, parc des Augustines et au parc du Verger.

**INSCRIPTION EN COURS!**  
SESSION D'HIVER : 6 JANVIER AU 22 MARS

**7** PROGRAMMES D'ENTRAÎNEMENT VARIÉS AVEC UNE FLEXIBILITÉ D'HORAIRE ET ACCESSIBLES À TOUS!

**ESSAI GRATUIT**  
MYLÈNE MARTEL | 438 327-8787  
st-augustin@cardiopleinair.ca



cardio pleinair

ÊTRE BIEN. **ACTIF.**

# LOISIRS HIVER 2020

**DES ACTIVITÉS POUR TOUS  
ET POUR TOUS LES GOÛTS !**

**Inscriptions en ligne dès maintenant !**



**ACTIVITÉ ARTISTIQUE**

**BIEN-ÊTRE**

**CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 50+**

**ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE**

**FORMATION**

**LANGUE**

**MUSIQUE**

**SPORT**

**NOUVEAU**

Ukulélé

Je me garde seul  
Atelier parent-enfant

Mon stress et mes émotions intenses  
« J'ai mes solutions »





**SPECTACLE DE NOËL  
DES ÉLÈVES DES ACTIVITÉS KÉNO**

Le 14 décembre prochain, les professeurs de musique présenteront leurs élèves pour le concert de fin de session. C'est avec des mélodies, tantôt classiques ou populaires et évidemment des airs de Noël, que ces jeunes musiciens vous feront écouter leurs pièces qu'ils travaillent depuis le début septembre. Piano, violon, chant et guitare seront à l'honneur dans une ambiance conviviale.

Vous êtes cordialement invités à encourager la relève, le 14 décembre 2019, au centre socio-récréatif Les Bocages

\* Entrée gratuite \*



**CONCERTS DE MUSIQUE**  
des élèves de Saint-Augustin-de-Desmaures

**SAMEDI 14 DÉCEMBRE**  
Centre socio-récréatif Les Bocages

10 h 00  
Élèves en piano de Nathalie Magnant  
Élèves en violon de Monique Bourque  
Élèves en chant de Christiane Jean  
Élèves en guitare d'Alexandre Donati

13 h 30  
Élèves en piano de Stéphane St-Laurent

**ENTRÉE GRATUITE**

*Venez encourager la relève!*

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES  
**KÉNO**

**Le 15 FÉVRIER**

**JOURNÉE TUQUES et BAS DE LAINE**

12 h à 16 h

**CSR LES BOCAGES**

18 h à 20 h  
La soirée **Patinage Festif**

SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

L'inscription est gratuite, mais obligatoire pour la majorité des activités. Elle se fait sur place ou par téléphone durant les heures d'ouverture de la bibliothèque. Les dates de début des inscriptions sont précisées à chacune des activités.



Plus d'infos sur les activités à l'horaire : dans le dépliant de la programmation et sur le site VSAD.ca/calendrier

## BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

160, RUE JEAN-JUNEAU - TÉLÉPHONE : 418 878-LIRE (5473)

|          |             |          |             |
|----------|-------------|----------|-------------|
| Dimanche | 10 h à 17 h | Judi     | 14 h à 20 h |
| Lundi    | Fermé       | Vendredi | 14 h à 20 h |
| Mardi    | 10 h à 20 h | Samedi   | 10 h à 17 h |
| Mercredi | 14 h à 20 h |          |             |

**PRENEZ NOTE QUE LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS SERA FERMÉE LES 24, 25 ET 26 DÉCEMBRE POUR LA FÊTE DE NOËL ET LES 31, 1<sup>ER</sup> ET 2 JANVIER POUR LA FÊTE DU JOUR DE L'AN. TOUTE L'ÉQUIPE VOUS SOUHAITE UN MAGNIFIQUE TEMPS DES FÊTES !**

### FORMATION INITIATION À L'INFORMATIQUE ET AU MONDE D'INTERNET

Vous souhaitez vous familiariser avec l'informatique ? Cette formation individuelle sera l'occasion de découvrir de nouvelles fonctionnalités et d'apprendre à exploiter toutes les ressources du monde d'Internet. Notre formateur bénévole, M. Gaétan Cyr, vous aidera selon vos besoins à utiliser Windows, surfer sur le Web, envoyer des courriels, utiliser les réseaux sociaux, découvrir les aspects pratiques du Web et vous protéger des risques d'Internet. Les formations se tiennent les mercredis, jusqu'au 11 décembre pour la session d'automne et reprendront le 15 janvier pour la session d'hiver. Inscription sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, sur place ou par téléphone.



Pour faciliter le repérage des documents thématiques les plus populaires de la section jeunesse, nous les avons identifiés par des petites icônes amusantes (Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques).

Plusieurs choix de jeux de société, casse-têtes, mandalas, jeux vidéo, revues sauront agrémenter un moment de détente durant la période festive qui s'en vient à grands pas. Venez nous visiter. Consultez l'horaire de la période des Fêtes !



**LA BIBLIOTHÈQUE EST UNE ANTENNE LOCALE DU PROGRAMME  
LIRE ET FAIRE LIRE**

Ce programme a été cofondé par l'auteur Alexandre Jardin en 1999 et est actif à Saint-Augustin-de-Desmaures depuis 2013.

Chaque session, des bénévoles âgés de 50 ans et plus sont jumelés à un petit groupe d'enfants de 1<sup>re</sup> année ou de maternelle pour leur partager les plaisirs de la lecture. Pour en savoir plus, vous pouvez communiquer avec Sarah Vachon-Bellavance au 418 878-4662 poste 6611 ou par courriel à [sarah.vachon-bellavance@vsad.ca](mailto:sarah.vachon-bellavance@vsad.ca).

### LA LECTURE EN CADEAU

Offrez la lecture en cadeau à un enfant. Le don d'un livre jeunesse neuf contribue grandement à prévenir les difficultés de lecture et d'écriture susceptibles de mener au décrochage scolaire, puis à l'analphabétisme. Pour les détails, voir le kiosque à la bibliothèque.

Merci de votre générosité !



### Du 14 décembre au 12 janvier

Exposition « **La magie de l'enfance** » par les membres de l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures



### 8 décembre à 14 h

Atelier « **Fabrication de chandelles** » pour la fête de Noël avec Francine Boulet  
Fabrication de chandelles à offrir ou à s'offrir pour le temps des Fêtes.  
Pour les adultes  
Inscription dès maintenant

### 10 décembre 10 h 30

Atelier « **Pastel gras et huile végétale** » avec Luce Théberge  
Pour les adultes  
Comment fondre le pastel et créer des nuances en y ajoutant de l'huile végétale.  
Inscription dès maintenant



### 13 décembre à 18 h 30

Heure du conte en pyjama avec Brigitte Brideau  
Pour les 3 à 5 ans  
« **Tout ce que le père Noël ne fera jamais** » de Noé Carlain et Romain Badel, éditions Poivre et compagnie : l'Élan vert  
Inscription dès maintenant



Plus d'infos sur les activités à l'horaire : dans le dépliant de la programmation et sur le site [VSAD.ca/calendrier](http://VSAD.ca/calendrier)



**14 décembre à 10 h 30**

Biblioconte avec Réjane Gourin  
Pour les 0 à 5 ans  
« **Le renard et le lutin** » de Astrid Lindgren, éditions Pastel  
Inscription dès maintenant



**14 décembre à 14 h**

Atelier « **Poésie de papier** » pour la fête de Noël avec les animatrices de La Génératrice  
Pour les 5 à 12 ans  
La fête de Noël est une bien grande symphonie d'histoires magiques. Les histoires que certains savent mettre en mots, nous les rêverons avec du fil, des ciseaux et un peu de papier. Viens créer ton histoire à toi à l'aide de pages de livres, de partitions musicales et de matériaux artistiques!  
Inscription dès maintenant



**15 décembre à 14 h**

Spectacle de Noël « **Les grelots magiques** » par les Productions Baluchon Magique. Pour toute la famille, mais recommandé pour les enfants de 2 à 8 ans.  
Le Père Noël a un problème : son traîneau est brisé et son mécanicien a disparu. Une autre mission palpitante pour sa lutine Pirouline. Lapin Blanc a tout vu : la méchante fée Racabosse, qui déteste Noël, est responsable. La fée des Neiges, Rose-Blanche, vient en aide. Grâce aux grelots magiques, la sorcière redevient gentille et libère le mécanicien.  
Inscription dès maintenant



**Du 18 janvier au 16 février**

Exposition « **Entre-deux** » par Étienne Gabriel Rousseau



**18 janvier à 10 h 30**

Biblioconte avec Réjane Gourin  
Pour les 0 à 5 ans  
« **Axinamu** » de Francesco Pittau, éditions Des Grandes Personnes  
Inscription dès le 4 janvier



**24 janvier à 18 h 30**

Heure du conte en pyjama avec Brigitte Brideau  
Pour les 3 à 5 ans  
« **Les p'tites laines de Grand-mère** » de Alain M. Bergeron et Yves Dumont  
Inscription dès le 10 janvier



**6 février à 19 h**

Concert « **Cordes à vent** » avec Peter Calkins et Lise Lavoie  
Pour tous  
Inscription dès le 30 janvier



**7 février à 18 h 30**

Heure du conte en pyjama avec Brigitte Brideau  
Pour les 3 à 5 ans  
« **L'ours et la tortue** » de Andrew Fusek Peters et Alison Edgson, éditions CAZA  
Inscription dès le 24 janvier



**8 février à 10 h 30**

Biblioconte avec Réjane Gourin  
Pour les 0 à 5 ans  
« **Petite beauté** » de Anthony Browne, éditions Kaléidoscope  
Inscription dès le 25 janvier



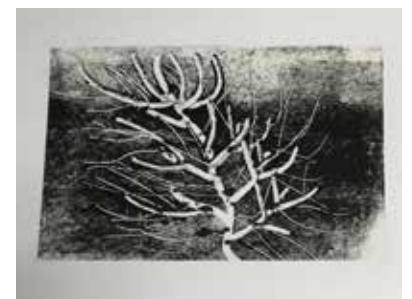
**9 février à 14 h**

Atelier « **Mosaïque de cœurs** » pour la Saint-Valentin avec Luce Théberge  
Pour les 6 à 12 ans (les enfants de 6 et 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte).  
Quoi de plus merveilleux pour la Saint-Valentin que de fabriquer soi-même, et avec amour, une mosaïque de cœur ! Venez réaliser cette œuvre sur papier froissé en utilisant du pastel gras, des feutres et de l'encre.  
Inscription dès le 26 janvier



**11 février à 10 h 30**

Atelier « **Monotype sur plexiglas** » avec Luce Théberge  
Pour adultes  
Inscription dès le 28 janvier



**14 février à 14 h 30 - PÉDAGO À LA BIBLIO**

Atelier de « mathémagie » avec l'Association québécoise des jeux mathématiques  
Pour les 7 à 12 ans  
Nous vous présenterons des tours de magie surprenants et entièrement basés sur la logique et les mathématiques. Vous serez invités à trouver le fonctionnement de ces tours intrigants, et même, à devenir « mathémagicien ». Ce sera maintenant à vous d'impressionner vos amis !  
Inscription dès le 31 janvier





## RÉGLEMENTATIONS HOCKEY ET PATINAGE LIBRES

### RÉGLEMENTATION / ACCÈS HOCKEY FAMILIAL LIBRE

#### Réglementation / accès hockey familial libre

- Accès prioritaire aux familles résidentes de Saint-Augustin-de-Desmaures.
- Les joueurs sont priés de respecter les zones de jeu aménagées : zone famille-débutant et zone ado-avancé.
- Aucun participant ne peut se trouver sur la surface glacée sans patins.
- **L'équipement suivant est obligatoire pour tous les participants, parent accompagnateur inclus : gants, casque avec protecteur facial complet et protège-cou. Loi sur la sécurité dans les sports (chapitre S-3.1, a. 55 et 55.2).**
- Le jeu doit respecter un caractère récréatif. Les lancers frappés sont interdits.
- Il est interdit de s'asseoir sur la bande.
- Attendre le signal du préposé avant d'accéder à la patinoire.

**Tout participant dont le comportement est jugé dangereux pour les hockeyeurs ou les spectateurs est passible d'expulsion immédiate.**

Complexe sportif multifonctionnel  
230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0R3  
Renseignements : 418 878-5473

### RÉGLEMENTATION / ACCÈS PATIN LIBRE

#### Il est strictement interdit :

- de boire ou de manger sur la patinoire;
- de patiner à reculons, de zigzaguer ou de patiner dans le sens contraire;
- de pratiquer des sauts de patinage artistique;
- de patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- de faire des courses ou de patiner à vitesse excessive;
- d'avoir en sa possession un bâton de hockey avec rondelle ou balle;
- de faire des jeux ou des entraînements de hockey;
- de tirer ou pousser les autres patineurs sur la glace.

#### Il est recommandé :

- de porter un casque protecteur;
- de porter des gants ou des mitaines;
- d'utiliser un support à patiner, au besoin.

**Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés dans l'enceinte de l'aréna par une personne responsable de 15 ans et plus.**

## HORAIRES DES FÊTES - ACTIVITÉS LIBRES - COMPLEXE SPORTIF

Le Complexe sportif sera FERMÉ les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier.



### DÉCEMBRE

| VENDREDI<br>27 DÉCEMBRE  | SAMEDI<br>28 DÉCEMBRE  | DIMANCHE<br>29 DÉCEMBRE  | LUNDI<br>30 DÉCEMBRE   |
|--|--|--|--|
| 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  | 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  | 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  | 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  |
| 9 h 30 à 11 h 30<br>Hockey libre familial                          | 12 h 30 à 13 h 50<br>Patinage libre                                | 12 h à 13 h 20<br>Hockey libre familial                            | 9 h 30 à 11 h 20<br>Hockey libre familial                          |
| 12 h à 14 h<br>Patinage libre                                      | 14 h à 15 h 20<br>Hockey libre familial                            | 13 h 30 à 14 h 50<br>Patinage libre                                | 12 h à 14 h<br>Patinage libre                                      |
| 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    | 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    | 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    | 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    |
| 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif |

### JANVIER



| VENDREDI<br>3 JANVIER  | SAMEDI<br>4 JANVIER  | DIMANCHE<br>5 JANVIER  | LUNDI<br>6 JANVIER   |
|--|--|--|--|
| 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  | 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  | 9 h 30 à 10 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif  | 11 h à 11 h 55<br>Bain libre<br>50 ans et +<br>Bassin sportif                        |
| 9 h 30 à 11 h 30<br>Hockey libre familial                          |  | 12 h 15 à 15 h 25<br>Bain libre<br>Bassin récréatif<br>et sportif  |  |
| 12 h à 14 h<br>Patinage libre                                      |  | 13 h 30 à 14 h 50<br>Patinage libre                                | 13 h à 15 h<br>Hockey libre familial   |
| 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    | 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    | 14 h à 15 h 55<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif    | 16 h 30 à 17 h 40<br>Bain libre<br>Bassin récréatif<br>Bassin sportif<br>(longueurs) |
| 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 16 h 30 à 17 h 40<br>Bain libre<br>Bassin récréatif<br>Bassin sportif<br>(longueurs) |
| 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 18 h 30 à 20 h 25<br>Bain libre<br>Bassins récréatif<br>et sportif | 20 h 05 à 21 h 30<br>Bain libre<br>Bassin sportif                                    |

#### MARDI 7 JANVIER 2020

Début de l'horaire régulier des bains libres : 12 h 15 à 13 h 25

Bassin libre - Bassin sportif

Réglementation aquatique à VSAD.ca